



Opcalia

-
-
- |
-

En France, toute entreprise, quelle que soit sa taille, a pour obligation de participer au financement de la Formation professionnelle continue (FPC) des salariés. Cette obligation prend la forme d'une cotisation annuelle, calculée en fonction de la taille de l'entreprise et assise sur sa Masse salariale brute (MSB).

En tant qu'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), [Opcalia](#) a obtenu un agrément* des pouvoirs publics pour collecter ces cotisations annuelles. Grâce à ces fonds, Opcalia finance la formation des salariés à travers [différents dispositifs](#).

[Retour aux partenaires](#)

URL source: <https://www.ain.cci.fr/partenaires/opcalia>